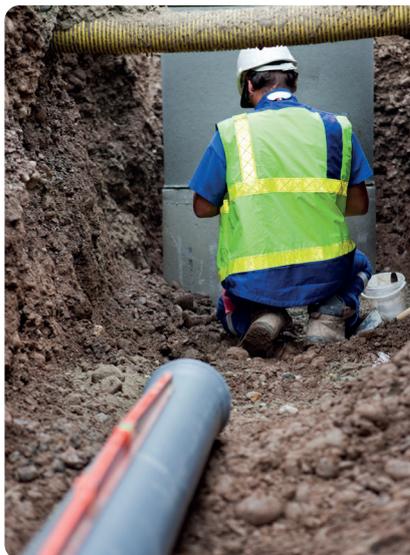


MARDI 23 MARS

2 millions d'euros pour les réseaux d'assainissement collectif



Dans le cadre de son programme de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif, Grand Lieu Communauté prévoit d'investir 2 M d'€ HT en 2021. La mise à niveau de ces équipements est une préoccupation majeure pour préserver l'environnement et le cadre de vie.

Des travaux de réhabilitation sur 8 secteurs

Compétente en matière d'assainissement, Grand Lieu Communauté a notamment pour mission d'entretenir et de veiller au bon état de son réseau d'eaux usées, composé de 193 km de canalisations. Les schémas directeurs assainissement des communes permettent de diagnostiquer les réseaux les plus dégradés et vieillissants et ainsi d'établir un programme de travaux pluriannuel. En complément, le service assainissement profite des travaux de voirie des communes pour mener des opérations de réhabilitation des canalisations.

En 2021, 8 secteurs seront concernés par une réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur les communes de La Limouzinière, Saint Philbert de Grand Lieu, Saint Lumine de Coutais Pont Saint Martin, Geneston et Saint Colomban. Ces travaux représenteront un coût global de 1,1 M d'€ HT. Début avril, le poste de refoulement du Petit Clos à Pont Saint Martin (avenue de l'Ognon) fera également l'objet de travaux de réhabilitation pour 55 000 € HT. Cet équipement est destiné au relevage des eaux usées pour les acheminer jusqu'à la station d'épuration.

« Chaque année, les équipements d'assainissement collectif collectent 2 millions de m³ d'eaux usées. Depuis 2017, 4,7 Md'€ ont été engagés pour améliorer les stations d'épuration et fiabiliser les réseaux d'assainissement. Nous continuerons ces investissements dans l'objectif de préserver la qualité de l'eau sur notre territoire. »

Patrick Bertin, Vice-Président en charge de l'assainissement.

Pourquoi réhabiliter les réseaux d'assainissement collectif ?

L'enjeu est double : assurer la sécurité des agents qui exploitent les réseaux et préserver la ressource en eau. Avec des canalisations dégradées*, des eaux parasites n'ayant pas besoin d'être traitées (eaux de pluie par exemple) peuvent s'infiltrer dans les réseaux et amener à la saturation des stations d'épuration. Pour 1m³ d'eaux rejetées par les habitants, 2m³ sont traités par les stations d'épuration. Cette situation altère la qualité du traitement des eaux usées en station et peut être la cause de débordements des réseaux.

**La durée de vie des réseaux est de 50 à 100 ans en moyenne.*

Halte aux lingettes dans les toilettes

Les lingettes sont un fléau pour les réseaux d'assainissement. Leur présence dans les eaux usées endommage les équipements, obstrue les réseaux, risque de boucher les canalisations et peut générer des débordements dans le milieu naturel. Les lingettes doivent être déposées dans le bac gris.